



**COMMUNE DE VILLENEUVE  
MUNICIPALITÉ**

---

**COMMUNICATION N° 03/2018**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Rapport de la Municipalité concernant :

---

Interpellation du groupe UDC  
« STEP unique : l'argent a-t-il une odeur ? Suite... »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017, le groupe UDC a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

#### A. ÉNERGIE ET COÛTS DE RÉALISATION

1. Quels sont les coûts de restauration des trois STEP s existantes ?
2. Le président du comité de direction du SIGE fait état d'une réfection de la STEP de l'Aviron à 100 millions (source : 24h du 14.09.17). Sur quelle étude se base-t-il ?

*1. & 2. Le montant évoqué dans l'article en question semble avoir été mal interprété. Il correspond à une estimation des investissements nécessaires pour la mise en conformité des trois STEP, faite il y a plusieurs années. Ce montant avait alors été avancé, sans prendre en compte les coûts induits pour le maintien en fonction des STEP durant les travaux, et qui pourrait augmenter significativement ce montant des investissements.*

*Enfin, comme indiqué lors de la précédente interpellation, le SIGE n'a jamais déposé de préavis pour la rénovation d'une de ces trois STEP.*

3. Quelle est la durée de vie restante de chacune des trois STEP s existantes ?

*Les stations de Vevey et de Clarens sont en fin de vie. Leur capacité de traitement est presque à saturation. La station de Jaquetan mise en service en 1999 a une faible réserve de capacité et sera amortie comptablement à la fin de l'année 2020.*

4. Quelle est la différence de consommation d'énergie entre les trois STEP s existantes et la méga STEP avec transport de l'eau ?

*Selon les premiers calculs effectués lors des études de faisabilité, la consommation énergétique globale de la nouvelle station sera inférieure à la consommation cumulée des trois STEP.*

5. Quelles études ont été menées sur les questions 1 à 4 auprès de quel prestataire ?

*Plusieurs études ont été menées avec l'aide de bureaux d'ingénieurs spécialisés dans la construction de ce genre d'ouvrages. Ces études avaient pour but de mettre en place la stratégie adoptée et présentée par le Comité de direction du SIGE.*

## 6. Ces études sont-elles disponibles ?

*Les études sont disponibles auprès de la commission de gestion du SIGE qui est seule compétente en la matière.*

B. COÛT D'EXPLOITATION

## 7. Dans le cas d'une STEP unique, si l'on rajoute des coûts de construction, de déplacement des eaux, de traitement des micropolluants, à quelle augmentation de sa facture le contribuable des eaux doit-il s'attendre ?

*Cette question a été en partie répondue lors de la précédente interpellation.*

*Le projet de la nouvelle STEP a été lancé il y a plusieurs années et s'inscrit dans le long terme. Il est soutenu non seulement par le Comité de direction du SIGE mais également par le Canton. Il apparaît clairement comme étant la meilleure solution pour une très grande partie de la population de la région.*

*Le SIGE prépare depuis des années le lancement de ce projet et a anticipé au maximum les répercussions financières sur le prix du traitement des eaux usées. Un fond d'investissement est approvisionné depuis 2008 et servira à amortir une partie de la dette.*

*Des subventions fédérales et cantonales ont été votées pour soutenir ce type de projets dans les quinze années à venir.*

*Le prix du traitement des micropolluants sera couvert par la taxe de CHF 9.- par habitant payée actuellement à la Confédération pour alimenter le fond servant aux subventions. Les charges pour l'épuration sont plus faibles dans une STEP regroupée que dans trois STEP séparées. Les prix de l'épuration ne devraient pas évoluer d'une manière significative.*

C. NUISANCES POUR VILLENEUVE ET LES ENVIRONS

## 8. La Municipalité estime-t-elle que le risque de nuisances olfactives puisse péjorer le commerce et l'investissement dans la zone commerciale ?

*Des techniques existent aujourd'hui pour maîtriser les nuisances olfactives. La Municipalité n'acceptera pas de nouvelles nuisances dans le secteur.*

## 9. La Municipalité pense-t-elle que des risques d'odeurs pourraient rebuter les éventuels nouveaux habitants à choisir Villeneuve pour résidence (Belles Fourches) ?

*Si les odeurs sont traitées à la source, Villeneuve sera à l'abri de toute pollution olfactive.*

10. Quelle est la position des autorités politiques de Rennaz concernant ce projet de STEP unique ?

Pour la Municipalité de Rennaz, la STEP unique doit obligatoirement être construite selon les normes fédérales.

Elle émettra une réserve en ce qui concerne la gestion des odeurs.

11. La Municipalité est-elle consciente que, dans cette négociation, elle tient le « couteau par le manche » et qu'il est de son devoir d'exiger une STEP sans nuisance ainsi que le traitement des odeurs de TOUTES les installations qui seront rajoutées dans le futur ?

*La Municipalité de Villeneuve comme l'ensemble de la population de la région ont besoin de nouvelles installations de traitement des eaux usées performantes et en accord avec la législation fédérale et cantonale. A ce stade du projet, il est prévu une désodorisation similaire à celle construite sur le site de la STEP de Jaquetan qui a fait ses preuves.*

#### D. COÛT DU DÉPLACEMENT DES STANDS DE TIR

12. La Municipalité peut-elle garantir que la commune de Villeneuve n'aura rien à payer pour le déplacement des stands ?

*Il s'agit d'une condition sine qua non.*

#### E. SÉCURITÉ

13. En cas de rupture des conduites sous lacustres (tremblement de terre, éboulement, glissement de terrain), quelles quantités d'eau en m<sup>3</sup> devront être évacuées des villes de Vevey et Clarens ?

*Il est prévu la pose de deux conduites indépendantes pour limiter les risques. Une au départ de Vevey et une au départ de Clarens.*

14. Quels moyens devront être mis en œuvre pour une telle opération et à quels coûts ?

*Les contacts pris auprès des entreprises spécialisées dans la pose de ce genre de conduites nous permettent d'estimer une intervention de leur part entre 24 et 48h en cas de problème. Il reste, qu'en cas de catastrophe naturelle de ce type, il est probable qu'il y aura certainement d'autres priorités à traiter.*

## F. INTÉRÊT POUR VILLENEUVE, ÉCOLOGIE ET TOURISME

15. Pourquoi gaspiller des zones d'utilité publique sans penser qu'elles pourront être utilisées par les générations futures pour réaliser des projets dans l'intérêt de Villeneuve ?

*Cette zone, proche des carrières d'Arvel, est aujourd'hui sans rendement. Sa mauvaise exposition et les risques naturels n'autorisent pas d'y installer des commerces à forte fréquentation.*

*Mettre cette parcelle à disposition du SIGE, sous la forme d'un DDP, apporterait un revenu intéressant.*

16. Pourquoi faire pâtir dame Nature en soutenant un projet pharaonique qui prendra des années à se réaliser à la place d'équiper rapidement les trois STEP existantes d'installations de traitement des micropolluants ?

*Equiper les trois STEP existantes avec un traitement des micropolluants n'est pas suffisant, il faut également modifier les traitements et augmenter les capacités des trois STEP pour répondre aux besoins planifiés pour 2050. Les travaux coûteront, au mieux, à peu près les mêmes montants, mais des coûts importants seraient engendrés pour la gestion des trois projets d'une grande complexité et d'une durée beaucoup plus longue, notamment la gestion de la période de transition durant laquelle les STEP devront continuer de fonctionner.*

Pour information, une séance de présentation de cette nouvelle STEP, à l'intention du Conseil communal de Villeneuve est prévue le 17 mai 2018 à 19h00, avant la séance du Conseil communal prévue à 20h00.

---

## CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :


- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation du groupe UDC « STEP unique : l'argent a-t-il une odeur ? Suite... »


---


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



**Délégué de la Municipalité** : M. Michel Oguey, Vice-Syndic

Villeneuve, le 6 mars 2018/YCX/cpv